

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 73 (1964)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Développement du travail Croix-Rouge en Suisse  
**Autor:** Haug, Hans  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683884>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Développement du travail Croix-Rouge en Suisse

Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

Dans notre pays, lorsqu'il est question de la Croix-Rouge, l'on songe de prime abord aux actions d'entraide à l'étranger. L'on songe notamment à l'appui de secours aux victimes de catastrophes naturelles, ainsi celles d'Agadir, de Skoplje ou de Longarone. L'on se rappelle aussi l'aide accordée à des réfugiés ou à d'autres victimes de guerre ou de troubles: ainsi les réfugiés hon-grois, algériens et tibétains, la population congolaise, les blessés de guerre au Yémen. Toutes ces actions sont relativement bien connues, car elles découlent d'événements faisant l'objet d'une intense publicité et suscitant de nombreux élangs de générosité internationale. Généralement, des fonds importants sont recueillis au bénéfice de telles actions, soit que le public remette spontanément son obole, soit que les autorités gouvernementales accordent des subventions, à charge des crédits disponibles pour les œuvres d'entraide internationales.

**Le travail que fournit la Croix-Rouge en Suisse**, en faveur de notre propre population est par contre moins connu. Ceci peut paraître étonnant, car l'activité que la Croix-Rouge suisse déploie dans notre pays est plus importante que celle qu'elle accomplit hors de nos frontières et que cette activité se déroule tout près de nous, dans notre cadre de vie quotidien. On s'explique toutefois cette ignorance sachant que le travail de la Croix-Rouge en Suisse n'est pas lié à des événements spectaculaires et ne fait pas l'objet d'une publicité étendue. C'est un travail accompli en silence et en profondeur qui toutefois mérite d'être occasionnellement cité et honoré. En outre, l'accomplissement de ce travail dépend également de la bonne volonté et de l'appui de la population et des autorités. Tentons donc dans le cadre de cet article de brosser les grandes lignes de l'activité que la Croix-Rouge suisse déploie dans notre pays.

## Soins infirmiers professionnels

Fort peu d'autres sociétés nationales de Croix-Rouge s'occupent du **développement des soins infirmiers** avec autant d'intensité que la Croix-Rouge suisse. A cet effet, cette dernière se conforme aux dispositions d'un **arrêté fédéral de 1951** stipulant que le développement des soins infirmiers et le contrôle de la formation dans les écoles qu'elle reconnaît figurent au nombre de ses principales tâches. La CRS, toutefois accomplit cette tâche spécifique avec l'approbation des **cantons souverains** dans le domaine de la santé publique et qui voient dans la CRS un organe national, impartial et spécialisé, apte à améliorer et à uniformiser la formation des professions para-médicales.

Sur la base des propositions formulées par sa **Commission des soins infirmiers** — au sein de laquelle toutes les branches professionnelles importantes et tous les milieux spécialisés sont représentés — la Croix-Rouge suisse édicte des directives concernant la formation donnée dans les écoles d'infirmières en soins généraux, d'aides-soignantes, et de laborantines médicales. Les écoles dont les programmes sont conformes à ces directives sont **reconnues** par la CRS. Tandis que seules 13 **écoles en soins infirmiers généraux** étaient reconnues en 1941, elles sont aujourd'hui au nombre de 34 et l'an dernier pas moins de 670 infirmières et infirmiers ont passé les examens de diplôme contrôlés par la CRS. Quelque 10 000 infirmières et infirmiers en soins généraux formés dans l'une ou l'autre des écoles reconnues par la CRS sont actuellement en activité.

L'on dénombre aujourd'hui huit écoles reconnues **d'aides-soignantes** pour établissements médicaux-sociaux (pour personnes âgées et malades chroniques); deux autres sont entrées récemment en activité et l'on projette encore la création d'autres écoles supplémentaires. Enfin, la Croix-Rouge suisse a reconnu six écoles de **laborantines médicales**, écoles dont le nombre ne tardera pas à s'élever eu égard aux besoins croissants de personnel qui se font jour dans cette profession.

Bien que la formation des **infirmières en psychiatrie** et celle des **infirmières d'hygiène maternelle et infantile** ne dépende pas de la Croix-Rouge, ces deux branches de la profession sont représentées à la Commission des soins infirmiers de la Croix-Rouge suisse. Des pourparlers sont actuellement en cours qui visent à obtenir des contacts plus étroits avec la Croix-Rouge, contacts dont le but final serait la reconnaissance d'écoles par la Croix-Rouge suisse et le développement de l'instruction que cette mesure implique. L'un des apports importants de la CRS dans le domaine des soins infirmiers est l'exploitation et le développement continu d'une **Ecole supérieure d'infirmières** dont la création date de 1950 et qui a des branches à Zurich et à Lausanne. Cette école permet à des infirmières et infirmiers diplômés de se préparer à occuper des postes dirigeants dans des hôpitaux ou des écoles d'infirmières. Jusqu'ici 1500 infirmières et infirmiers environ ont suivi un cours de l'Ecole supérieure Croix-Rouge, acquérant ainsi le bagage de connaissances qui leur était nécessaire pour assumer les responsabilités d'une fonction dirigeante.

Aujourd'hui, les soins infirmiers ne sont plus un simple service accompli par le seul amour du prochain. Aujourd'hui, les établissements hospitaliers sont devenus des exploitations compliquées exigeant de grandes compétences du personnel, notamment des cadres. C'est pourquoi, l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge devra se développer toujours davantage au cours des années à venir. Cette extension est indispensable pour permettre la création de nouvelles écoles d'infirmières et de nouveaux hôpitaux, ainsi que l'agrandissement d'écoles et d'hôpitaux existant déjà.

Deux des écoles en soins généraux reconnues par la Croix-Rouge suisse sont étroitement liées à cette dernière. Ce sont « *La Source* », à Lausanne et « *Le Lindenhof* », à Berne. Tandis que *La Source* a été rénovée et agrandie il y a deux ans, l'hôpital et l'école du Lindenhof sont en voie d'être entièrement reconstruits sur un nouvel emplacement, soit sur le terrain du Neufeld aux environs immédiats de la Ville fédérale. La Croix-Rouge suisse accorde régulièrement d'importantes contributions aux frais d'exploitation de ces deux écoles qui actuellement forment annuellement quelque 110 nouvelles infirmières.

## Service de la transfusion de sang

L'arrêté fédéral de 1951 concernant la Croix-Rouge suisse confie à cette dernière l'exécution d'une autre tâche importante: **l'organisation d'un service de transfusion de sang pour les besoins civils et militaires**. Ceci implique que l'Etat renonce à mettre sur pied son propre service de la transfusion de sang et que celui-ci ne doit pas être organisé sur une base économique et commerciale privée.

Le service de la transfusion de sang de la CRS se fonde sur le **don du sang volontaire et gratuit**, considéré comme un acte de solidarité accompli par un être en bonne santé au bénéfice de son prochain malade et la plupart du temps inconnu. De ce fait, le service de la transfusion de sang s'engage à ne pas tirer un profit financier du sang qui lui est remis et à fournir au prix coûtant les conserves ou les produits sanguins dérivés qu'il fabrique. Ceux-ci ne peuvent être livrés gratuitement aux malades car la préparation de conserves de sang complet et surtout celle des produits sanguins pouvant être conservés (plasma sec, fractions de plasma), comme la fabrication de trousse de transfusion nécessitent un personnel nombreux, de vastes locaux de travail, du matériel et des machines coûteuses. Dans notre pays, l'on a toutefois réussi, au cours de ces 10 dernières années, à éviter que le prix du sang, du plasma et des fractions subisse des augmentations grâce à de strictes mesures de rationalisation du travail. En Suisse, le prix du sang et celui des produits sanguins sont plus bas que dans tous les autres pays d'Europe. L'organisation du service de la transfusion de sang de la CRS comprend d'une part 55 centres régionaux de transfusion, de l'autre le Laboratoire central, à Berne.

Les **centres de transfusion** qui dépendent des sections locales de la CRS et parfois de cliniques ont pour rôle de recruter les donneurs, de contrôler leur état de santé, et de les mettre à la disposition des hôpitaux ou du corps médical ou encore de fournir à ceux-ci des conserves de sang complet. Compte tenu des prises de sang collectives effectuées par les équipes mobiles du Laboratoire central dans les cours militaires et parmi la population civile, il a été effectué l'an dernier 270 000

prélèvements chez 210 000 donneurs volontaires. Ces chiffres prouvent le désir d'aider manifeste démontré par des femmes et des hommes de tous les milieux sociaux.

**Le Laboratoire central**, à Berne est dirigé par une équipe de spécialistes qualifiés. Il s'occupe notamment de la préparation de produits sanguins pouvant être conservés, de la fabrication de sérum-test, de produits de remplacement du plasma et de trousse de transfusion. Ces produits ne sont pas uniquement fournis aux médecins et aux hôpitaux civils. Une certaine quantité sont destinés aux réserves de guerre du service de santé de l'armée. Aussi leur fabrication se fait-elle en partie hors du Laboratoire central dans deux établissements souterrains installés par la Confédération. Le Laboratoire central doit aussi procéder à des analyses et examens sérologiques concernant la détermination des groupes sanguins, la physiologie de la coagulation, la recherche sur les protides, en faveur des centres régionaux, des médecins et des hôpitaux.

Depuis 1953, le Laboratoire central effectue également les examens sérologiques de l'armée, c'est-à-dire qu'elle détermine les groupes sanguins et les facteurs Rhésus de tous les conscrits. Enfin, le Laboratoire central collabore étroitement avec l'Université de Berne et plusieurs cliniques de la capitale dans le domaine de la recherche scientifique et déploie dans ce domaine une activité dont le renom a largement dépassé le cadre de nos frontières.

La demande de plus en plus grande de sang et de produits sanguins entraîne inévitablement un accroissement des prestations de travail du Laboratoire central. Cet essor, ajouté aux exigences de la défense nationale — dans laquelle la protection civile tient désormais une place importante — ont contraint la Croix-Rouge suisse à envisager un important agrandissement du **Laboratoire central**. Les nouveaux bâtiments, érigés dans le quartier du Wankdorf, à Berne et construits avec l'aide financière des autorités fédérales seront vraisemblablement terminés à fin 1965.

## Collaboration au Service sanitaire de l'armée et à la Protection civile

Conformément à la tâche initiale de la Croix-Rouge, vieille de plus de 100 ans, la Croix-Rouge suisse soutient le **service de santé de l'armée** en tenant à disposition de ce dernier des réserves de personnel et de matériel. Le personnel est incorporé dans les **formations Croix-Rouge** groupant un détachement Croix-Rouge d'état-major, 36 colonnes Croix-Rouge, 60 détachements d'hôpital Croix-Rouge et 30 détachements territoriaux Croix-Rouge. Les formations Croix-Rouge sont des formations fédérales qui constituent le « **Service Croix-Rouge** » lequel est indépendant du Service complémentaire féminin. Actuellement, 5400 femmes (doctoresses, infirmières, spécialistes telles les laborantines, les assistantes techniques en radiologie, etc., personnel soignant auxiliaire et éclaireuses) et 2225 hommes astreints au service complémentaire font partie des formations Croix-Rouge. Le Service Croix-Rouge groupe l'ensemble du personnel soignant féminin de l'armée; comme on le sait, son engagement est basé sur le volontariat. Le médecin-chef de la Croix-Rouge, nommé par le Conseil fédéral, est responsable de l'organisation des formations Croix-Rouge et de leur instruction militaire.

Indépendamment des formations Croix-Rouge, la CRS dispose d'assortiments de **matériel d'hôpital** qui

sont entreposés dans plus de 60 localités réparties dans tout le pays. Ces réserves comportent actuellement 6225 lits complètement équipés qui sont soumis à des contrôles réguliers et renouvelés au besoin. Ce matériel permettrait d'installer des hôpitaux de secours en cas de catastrophe ou de guerre.

Ensuite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection civile, la CRS a procédé à une révision de ses statuts et institué de la sorte une base qui lui permettrait de participer activement aux **mesures de protection de la population civile en cas de guerre**. Il est notamment prévu que la Croix-Rouge suisse s'occupe de l'instruction de personnel soignant auxiliaire qui serait affecté aux postes sanitaires de secours et aux hôpitaux civils, ainsi que de l'organisation du service de la transfusion de sang. De son côté, l'Alliance suisse des Samaritains se verra confier la formation de secouristes et de samaritains. Les mesures préparatoires que la Croix-Rouge appliquait jusqu'ici en prévision de guerre subissent de la sorte un important développement qui nécessitera le concours volontaire de dizaines de milliers de collaborateurs du sexe féminin en particulier.



Le Bon Samaritain: Eau-forte de Wolfgang Kreutter, Dödesberg-sur-Berleburg, remise à titre d'hommage à la Croix-Rouge suisse en témoignage de reconnaissance du peuple allemand (1954).

## Tâches diverses

A côté des divers secteurs d'activité dont il est question plus haut, la Croix-Rouge suisse accomplit d'autres tâches encore imposées par les besoins du temps de paix ou qui découlent de la mise sur pied d'un dispositif de secours en prévision de catastrophe ou de guerre. Au nombre de ces tâches figure l'aide que la CRS apporte à **l'œuvre samaritaine**, soit en particulier à l'organisation de cours de secours d'urgence et de soins aux malades à domicile. Un nouveau champ d'activité s'offre à la CRS ensuite de son affiliation récente avec la **Société suisse de sauvetage** passée au rang de ses institutions auxiliaires. Citons encore la création d'une « **Commission médicale de premiers secours et de sauvetage** », placée sous le patronage de la Croix-Rouge suisse qui a pris en main l'uniformisation et la modernisation, trop longtemps négligées, du secourisme et du sauvetage. Enfin, les cours **d'auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge** introduits il y a quelques années par la CRS ont pris un grand essor, de même que les cours élémentaires de soins au foyer qu'elle organise à l'intention de la population. La formation d'auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge volontaires est prévue en premier lieu pour le cas de guerre, c'est-à-dire en prévision d'événements qui nécessiteraient le concours d'un nombre élevé de telles auxiliaires. Le cas échéant, elles seraient affectées au Service Croix-Rouge, aux organismes de la Protection civile et aux hôpitaux civils.

Dans le domaine du **travail social**, il convient de relever le rôle de plus en plus important joué par les **assistantes bénévoles Croix-Rouge**. Celles-ci s'engagent à consacrer régulièrement quelques heures par semaine pour s'occuper de personnes âgées, de malades chroniques et d'infirmes.

Le domaine d'activité de ces assistantes bénévoles comporte depuis peu aussi des **services d'ergothérapie** dirigés par des ergothérapeutes professionnelles. La CRS fournit encore des prestations importantes dans le secteur social dans le cadre de son « **action lits** », en faveur de familles suisses, lancée il y a 10 ans et qui s'adapte continuellement aux besoins de l'heure. En 10 ans, la CRS a distribué des lits, de la literie, des armoires, des machines à coudre et à laver d'une valeur totale de près de deux millions de francs.

La Croix-Rouge suisse agit également sur le plan éducatif et en prévision de l'avenir en développant le mouvement de la **Croix-Rouge de la Jeunesse** qui a été introduit pour la première fois dans les écoles suisses en 1950. Sous le signe de la Croix-Rouge de la Jeunesse, nos enfants en âge de scolarité se familiarisent peu à peu avec la pensée de la Croix-Rouge, l'hygiène et la protection de la vie, l'entraide et l'amitié internationale. Tout récemment, deux initiatives particulières lancées sous l'égide de la Croix-Rouge de la Jeunesse ont suscité l'intérêt de nouveaux milieux d'éducateurs. Ce sont, d'une part l'érection de la « **Casa Henry Dunant** » sur un terrain magnifiquement situé que la CRS possède à Varazze, en Italie et qui deviendra un centre de vacances et de formation pour les jeunes gens en voie de formation professionnelle, d'autre part l'action « **Autocar pour invalides** ». Le nombre des éducateurs qui reconnaissent la valeur que la Croix-Rouge de la Jeunesse peut avoir sur le plan de l'instruction et pour une formation qui éveille et développe les qualités de cœur de nos enfants croît ainsi d'année en année. Pour la Croix-Rouge elle-même, la Croix-Rouge de la Jeunesse est une source de forces nouvelles et de confiance.



L'activité de la Croix-Rouge en Suisse, qui doit encore se développer et s'étendre nécessite la collaboration de nombreux cercles de population. Cette collaboration peut se manifester de manières fort diverses: elle peut se limiter à l'achat d'un insigne, se traduire par la souscription d'un parrainage ou le versement d'un don, elle peut encore s'exprimer par l'affiliation en qualité de membre d'une section, par un don de sang ou enfin par des prestations de travail. Nous pensons en particulier ici à la collaboration des auxiliaires-hospitalières et des assistantes bénévoles Croix-Rouge, des Samaritains, des membres des comités de section. La Croix-Rouge qui assiste tous ceux qui ont besoin de son aide, accepte également au sein de sa communauté tous ceux qui désirent et peuvent participer au développement de son œuvre. Que la Croix-Rouge devienne de plus en plus la chose de tout le peuple: tel est le souhait que nous exprimons.